



DECHARGE DU MERDENSON (DECHARGE DE TYPE A) TARIFS 2025

1. Type de déchets acceptés

- Matériaux d'excavation et de percement
- Boues déshydratées provenant du traitement industriel des matériaux d'excavation et de percement
- Matériaux terreux (horizon A et B) provenant de décapage de la couche supérieure et de la couche sous-jacente du sol
- Gravier retenu par les bassins de rétention

2. Prix

Le tarif de base est de CHF 13.70 HT la To.

3. Conditions

Les déchets seront obligatoirement contrôlés à la réception par le responsable d'exploitation présent sur place. Tous les déchets non-conformes seront rechargés et évacués aux frais du fournisseur.

Le matériel mis en décharge est facturé par la Commune de Val de Bagnes.

Le matériel vendu est facturé par l'entreprise Joseph Carron SA du consortium CGE selon la liste tarifaire située au verso du présent document.

Environnement

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Route de la Vallée 88, 1941 Vollèges VS
+41 27 777 11 30, environnement@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch



Concession de gestion et d'exploitation de la décharge du Merdenson



Joseph Carron SA

Ch. des Iles 5
1907 Saxon
027 346 21 27
admin@josephcarron.ch

Personne de contact

Sur le site au :
079 785 93 15

Liste de prix concernant nos matériaux 2025

001	Terre criblée 1 ^{er} choix	19.00 / m ³
002	Terre végétale	21.00 / m ³
003	Terre criblée 2 ^e choix	13.00 / m ³
004	Blocs d'encrochement 1 ^{er} choix	65.00 / m ³
005	Blocs d'encrochement 2 ^{ème} choix	40.00 / m ³
006	Pierres à maçonner	43.00 / m ³
007	Chaille non lavée calibrée	24.00 / m ³
008	Chaille 30/60	49.00 / m ³
009	Tout venant 0/11	38.00 / m ³
010	Tout venant de réglage 0/30	33.00 / m ³
011	Tout venant 0/45 (grave II)	29.00 / m ³
012	Grave non traitée 0/45 (non gélive)	40.00 / m ³
013	Terre de remblai	8.00 / m ³
014	Limon de fouille criblé	27.00 / m ³
015	Sable de fouille 0/8	40.00 / m ³

TVA 8.1 % non comprise